

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/08/2014

Date convocation : 21 août 2014

Excusé : Serge MIDROIT

Lecture du compte-rendu du 18/07/2014 : approbation du Conseil

▪ **Personnel communal : Modification du tableau des emplois**

M. le Maire fait part au Conseil de l'avis favorable de la CAP en date du 03/06/2014 concernant l'avancement de grade de M. PITAVY Bertrand. Le Conseil décide de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à compter du 01/09/2014 à raison de 18h par semaine et de supprimer simultanément un emploi d'adjoint technique territorial de 1ère classe.

▪ **Acquisition bien sans maître :**

M. le Maire informe le Conseil de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que la parcelle cadastrée section AT n° 335, superficie 1209 m², entre dans cette catégorie de biens. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions fixées par les textes en vigueur et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

▪ **ERDF : Redevance occupation domaine public :**

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret du 26/03/2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public. Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte les nouvelles modalités de calcul de cette redevance qui prennent en compte le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 01/01/2014 et fixe le montant de la redevance au taux maximum prévu par la législation soit 195 € pour l'année 2014.

▪ **Caution salle polyvalente :**

Suite à l'acquisition de matériel électroménager et vaisselle pour l'équipement de la salle polyvalente, le Conseil Municipal décide de fixer à 500 € à compter du 01/09/2014 le montant de la caution pour les associations et les particuliers. La Commission travaille sur l'élaboration d'un règlement intérieur et la révision des tarifs.

▪ **Centre de Gestion : Convention adhésion pôle santé**

Le Centre de Gestion a mis en place un pôle santé au travail regroupant un service de médecine professionnelle et préventive et un service de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle santé au travail, accepte la nouvelle tarification de 65 € / agent et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

▪ **PLUI : présentation des OAP et du règlement**

M. le Maire présente les documents du bureau d'études qui édictent les principes d'aménagement. Après étude des schémas présentés, il convient de formuler plusieurs observations concernant le règlement en particulier le dimensionnement des voiries et le phasage.

▪ **Section de la Viveille :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la liste des électeurs de la section de la Viveille. Ceux-ci seront convoqués prochainement pour se prononcer sur la vente d'une parcelle.